

Le tour des régions

PAYS DE LA LOIRE

Vers une gestion collective de l'eau

Maine-et-Loire. L'association du bassin versant Authion regroupe 850 irrigants et 20 000 ha.

Un tiers des irrigants prélèvent dans au moins deux ressources.



« Il a fallu deux ans de travail pour créer l'association des irrigants du bassin versant Authion. Mais aujourd'hui, nous avons la possibilité d'être représentés et de défendre nos intérêts », explique Jean-Maurice Leroy. Agriculteur à Brion (Maine-et-Loire), il assure pour l'instant la présidence de l'association. Avec 850 irrigants (1), 20 000 ha irrigués et un niveau de prélèvement de 30 millions de m³ par an, le bassin versant Authion est le plus important du départe-

ment. Et le plus exposé. Jusqu'en 2008, il a donné lieu à de vives confrontations entre agriculteurs et associations écologistes. L'annulation, en 2004, de l'arrêté préfectoral autorisant le pompage dans la Loire pour alimenter la rivière Authion en fut l'un des épisodes les plus marquants.

Tâche nouvelle et compliquée
Aujourd'hui, le bassin n'a pas d'autre choix que celui de la gestion collective. Le premier travail de l'association sera

donc de définir les règles qui permettront de répartir, chaque année, un volume global entre les irrigants. « La tâche est nouvelle et compliquée », assure Jean-Maurice Leroy. Cette complexité tient à la diversité des cultures irriguées et des ressources mobilisées. Six filières sont représentées : élevage, grandes cultures, semences, maraîchage, arboriculture et horticulture/pépinière. Du côté des ressources, quatre servent à l'irrigation et chacune répond à des contraintes réglementaires différentes. « La définition des règles de gestion collective va se faire ressource par ressource entre 2013 et 2016. Dès la campagne 2013, les 350 irrigants qui prélèvent dans les eaux superficielles réalimentées y seront soumis. Viendra ensuite le tour

de ceux qui prélèvent dans les eaux superficielles non réalimentées, dans les eaux profondes du Cénomaniens et dans les nappes alluviales. Reste une inconnue de taille : le volume d'eau prélevable. En la matière, le SAGE Authion et plus précisément la Commission locale de l'eau (CLE) sont aux commandes. Le travail démarre. « La CLE raisonne à partir de ce que le milieu peut fournir », prévient Marie Calmejane de la FDSEA. Elle détermine ensuite ce qu'il doit garder pour fonctionner, puis les besoins en eau potable, enfin ceux à usage professionnel. « Et à un moment, il faudra confronter ce volume aux prélèvements actuels. » Et aux besoins également.

Anne Mabire

(1) 750 en Maine-et-Loire, 100 en Indre-et-Loire.

AUTORISATION DE POMPAGE

Depuis 2009 et l'approbation du Schéma départemental pour l'aménagement et la gestion de l'eau (SDAGE), le bassin versant Authion est classé zone de prévention du risque quantitatif (ZPRQ). Depuis, quelle que soit la ressource sollicitée, aucune autorisation de

pompage n'a été accordée. « Sur le plan administratif, la situation est bloquée. La gestion collective devrait permettre de faire avancer certains dossiers, à condition que nous ayons des volumes à mettre en face », confirme Pascal Laizé, agriculteur et responsable Environnement à la FDSEA.